



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique régionale de lettres

Aix-en-Provence, le 16 septembre 2021

Affaire suivie par :

Les IA-IPR de lettres

IA-IPR de lettres

Tél : 04 42 91 70 41/42

Mél : ce.ipr@ac-aix-marseille.fr

à

**Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cédex 1**

Mesdames, Messieurs les professeurs de lettres
s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée

Mesdames et messieurs les professeurs, chères et chers collègues,

Nous espérons que vous avez pu trouver pendant les vacances le repos nécessaire après une année qui s'est encore avérée complexe dans l'exercice de vos missions en raison de la crise sanitaire. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des enseignants qui se sont mobilisés pour assurer la continuité pédagogique des apprentissages en proposant à leurs élèves un enseignement adapté au contexte et enrichi d'une réflexion sur la plus-value du numérique. La situation sanitaire demeurant incertaine, nous pourrions nous appuyer sur l'expertise que vous avez bâtie durant les deux dernières années. Nous remercions également tous les professeurs qui ont assuré la bonne tenue des examens afin de permettre aux élèves de clore leur année dans les meilleures conditions. Un bilan de cette session sera transmis dans les jours qui viennent.

Nous accueillons avec plaisir les professeurs et lauréats de concours qui intègrent l'académie à la rentrée. Nous remercions particulièrement les professeurs tuteurs et formateurs qui ont accepté d'accompagner leurs jeunes collègues et qui vont seconder l'Inspection dans ses missions. Cet engagement demeure une mission essentielle qui favorise l'entrée dans le métier et l'intégration dans les établissements. Nous espérons que l'année scolaire 2021-2022 sera pour vous tous pleine de réussites et d'accomplissements, personnels comme professionnels.

L'équipe des inspecteurs de Lettres entame cette nouvelle année scolaire sous le signe d'un renouvellement de ses membres puisque Florence Charravin et Anne Guerpillon ont pris leur retraite. L'équipe sera composée de 8 IA-IPR : Odile Aubert, Audrey Clerc, Bénédicte Colau, Catherine Dumas, Clotilde Faillat, Florentina Gherman, Alain Guerpillon et Julia Vignes. Les Chargés de Mission d'Inspection se verront confier le suivi des stagiaires et les visites d'accompagnement. Vous trouverez sur le site académique des Lettres¹ les adresses électroniques des IA-IPR et des CMI ainsi que la répartition des dossiers et des secteurs d'inspection. Nous vous invitons, si vous souhaitez nous écrire, à utiliser exclusivement vos adresses académiques.

La lecture, grande cause nationale²

Cette année scolaire 2021-2022 fait de la lecture une grande cause nationale. Le Ministère rappelle en effet qu'elle est « la clé de la réussite ». Ainsi, les difficultés de lecture, parce qu'elles sont à l'origine d'inégalités et parfois d'échecs, doivent être combattues par tous les moyens. La mission qui est la vôtre,

¹ http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_57052

² <https://www.education.gouv.fr/ete-2021-ete-2022-la-lecture-grande-cause-nationale-323642>

transmettre aux élèves **le goût et le plaisir de la lecture**, s'avère donc primordiale dans cette perspective.

Lire est un acte porteur de sens pour nos élèves parce qu'il leur donne à voir la richesse et la complexité des êtres et du monde, parce qu'il fait écho à leurs préoccupations, parce qu'il les invite à s'interroger, parce qu'il les émeut. Aussi est-il fécond d'envisager également la lecture comme une pratique sociale, un moment de partage et d'échanges au cours duquel ils vont tisser des liens avec les textes et avec les autres. Cette culture commune bâtie autour d'œuvres patrimoniales vient ainsi fédérer la jeunesse autour d'une littérature vivante et signifiante.

Si de nombreuses actions menées dans les établissements concourent à cet objectif (le quart d'heure de lecture, la fréquentation des bibliothèques, les projets élaborés conjointement avec la DAAC...) et méritent d'être encore davantage déployées, c'est parce qu'elles peuvent notamment se corréliser aux apprentissages littéraires que vous menez au quotidien avec vos classes.

Le test de fluence³ réalisé à l'entrée de la classe de sixième permet de repérer les élèves faibles lecteurs, qui tireront grand profit à travailler régulièrement le déchiffrage et la vitesse de lecture pour consolider leurs compétences de compréhension. Nous portons à votre attention le courrier à ce sujet que nous avons adressé aux enseignants de collège en juillet, que vous pouvez trouver sur le site disciplinaire de Lettres. Par ailleurs, le dispositif Devoirs Faits représente à cet égard un espace d'apprentissage que les professeurs de Lettres ont intérêt à investir.

Le travail sur la compréhension, indispensable pour permettre à chaque élève d'entrer dans l'analyse d'un texte, fait ainsi l'objet d'un enseignement explicite et continu autour d'activités variées et progressives comme le repérage d'informations explicites, la reformulation orale ou écrite, la confrontation avec des lectures antérieures, le débat entre pairs... Vous pourrez utilement vous appuyer sur les évaluations nationales de sixième et les tests de positionnement de seconde pour établir un diagnostic de vos classes et de vos élèves et ainsi moduler progressions et activités.

Toutes ces approches **concourent à faire de nos élèves des lecteurs sensibles, libres d'exercer leur jugement et capables de cheminer dans une œuvre intégrale de manière autonome**. Il s'agit ainsi de montrer comment l'œuvre littéraire, dans sa totalité, fait sens aujourd'hui, en dessinant une perspective de lecture **stimulante, claire, cohérente**. Celle-ci justifiera le choix des passages étudiés plus en détail, ainsi que des études transversales, et permettra de formuler les questions et les réponses qui la traversent et de nourrir, à l'aide des documents complémentaires et de lectures cursives, l'intelligence et la sensibilité de chaque élève.

Pour que ces moments forts du cours de français soient partagés par toute la classe, il importe de s'assurer que l'œuvre soit lue progressivement grâce à des activités variées et articulées aux singularités du texte, qui trouveront toute leur place au sein du carnet de lecture et des cercles de lecture, lesquels permettront aux élèves de rendre compte régulièrement de leur travail. Nous vous engageons donc à mettre en œuvre ce carnet, propre à favoriser une connaissance intime des œuvres intégrales étudiées et pour lequel vous trouverez une démarche possible sur le site académique des Lettres⁴. Nombre d'entre vous ont déjà, par ailleurs, mis en place des activités complémentaires, cafés littéraires, lectures chorales, blogs littéraires... dont la capacité à impliquer et stimuler les élèves est indéniable.

L'appropriation des œuvres littéraires par les élèves constitue ainsi un des leviers majeurs de leur émancipation et le point nodal de notre discipline, qui invite à proposer régulièrement des activités de réinvestissement : mémorisation de citations, récitation d'extraits, études comparatives, questions de synthèse, écrits de transformation...

Les professeurs doivent donc ménager une place importante dans leurs progressions annuelles à l'étude des celles-ci. Il convient en effet d'étudier au moins trois titres en œuvre intégrale, et de faire lire au moins six œuvres chaque année au collège. Nous vous invitons à consulter le site académique qui propose des séquences autour d'œuvres intégrales, dégageant plus précisément comment construire l'étude autour d'un projet de lecture fort, apte à dégager les enjeux de l'œuvre étudiée et à permettre aux élèves de passer progressivement de la compréhension à l'interprétation.

Le devoir de fin de séquence visera dès lors à vérifier l'appropriation véritable de l'œuvre lue par les élèves. Au collège, il peut prendre la forme d'un sujet de réflexion portant sur la perspective d'étude retenue par le professeur. Ainsi, si la classe a lu *Vingt mille lieues sous les mers* en s'intéressant aux stratégies mises en œuvre pour captiver le lecteur, le devoir de fin de séquence portera sur ce point avec, par exemple, le sujet suivant « Pourquoi peut-on dire que *Vingt Mille lieues sous les mers* est, selon vous, un roman captivant ? ». Une séquence sur l'*Odyssée* organisée autour de la mise en relation des notions de monstrosité et d'humanité pourra aboutir aux devoirs suivants : « Qui sont les monstres dans l'*Odyssée* ? », « Trouvez-vous Circé monstrueuse ? », « Les prétendants sont-ils des personnages monstrueux ? ». Le sujet peut être opportunément présenté en début de séquence, de façon à apprendre aux élèves à le traiter, pas à pas, tout au long des séances. Cette démarche d'apprentissage, en lien

³ https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_190375/fr/actualites

⁴ https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10825160/fr/le-carnet-de-lecture-au-lycee-outil-privilegie-pour-que-les-eleves-s-approprient-les-oeuvres-litteraires-etudiees?hlText=carnet+de+lecture

avec la perspective d'étude retenue pour la séquence, doit permettre le réinvestissement du travail mené avec la classe. Cet exercice de réflexion littéraire et esthétique devrait être le fil conducteur qui organise toute la séquence et les activités proposées durant celle-ci. L'élève pourra alors avoir à sa disposition tous les cours, le carnet de lecture, et l'œuvre intégrale annotée. Cette démarche rend possible la compréhension de la cohérence des séances et de la séquence dans son ensemble par l'élève, et permet de percevoir que le travail de lecture est en lien avec l'évaluation finale. Nous rappelons que le sujet de réflexion du DNB invite depuis plusieurs années les élèves à s'appuyer sur les lectures faites en classe. Il convient donc de leur apprendre très tôt à exploiter les œuvres travaillées à la lumière des entrées proposées par les programmes. Il s'agit donc de conduire un apprentissage progressif, dès la classe de Sixième, afin de préparer les élèves à traiter en fin de Troisième le sujet de réflexion du DNB, mais aussi à arriver au lycée prêts à s'initier aux futurs exercices que sont la dissertation sur œuvre et l'essai en ayant la pratique de devoirs longs et aboutis.

L'indispensable enseignement de la langue

Les programmes de collège et de lycée rappellent l'importance de l'enseignement de la langue, « car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'écrit et à l'oral. » Il s'agit donc d'étudier avec ses classes lexicale, orthographe et grammaire de façon régulière et explicite, en pensant la manière dont les notions seront réinvesties dans des activités de lecture, d'écriture et d'oral pour que les élèves en perçoivent l'utilité et se les approprient.

Le lexique, qui ne peut se réduire à des listes de définitions à apprendre, demande à être régulièrement abordé à travers un travail de mise en réseau sémantique susceptible d'enrichir la culture de l'élève et de consolider ses compétences en orthographe lexicale. Vous trouverez sur la page Lexique et culture⁵ des ressources inspirantes.

L'orthographe fait l'objet d'un apprentissage régulier et s'articule à des objectifs clairs et progressifs pour les élèves durant tout le secondaire. C'est à travers la déclinaison d'activités (exercices de manipulation, réécritures, dictées, enseignement de la révision, remédiation à partir de copies d'élèves...) et la répétition fréquente que les élèves pourront peu à peu acquérir les subtilités de l'orthographe française.

Comme le précise la note de service du 25 avril 2018 sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire⁶, la progression de langue, **indépendante de la progression littéraire**, vise à construire chez les élèves une conscience linguistique. L'observation de corpus construits à partir des textes lus, les manipulations et la réflexion sont autant d'étapes qui contribuent à appréhender la langue française comme un système organisé et cohérent ; la mémorisation et l'automatisation permettent d'ancrer les savoirs chez les élèves ; l'articulation avec la lecture, l'écriture et l'oral donne du sens aux connaissances mobilisées.

Vous trouverez sur le site Eduscol une grammaire du français⁷ et sur le site des Lettres de nombreuses ressources en langue⁸, et notamment une proposition de progression annuelle pour les cycles 3 et 4.

Le lycée

- **Le projet d'évaluation**

Les modifications des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont définies dans la note de service publiée au Bulletin Officiel du 29 juillet 2021⁹.

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles obtenues par le candidat. Dans son paragraphe 2A, la note de service MENE2121270N du 28 juillet 2021 définit un **projet d'évaluation** qui doit être construit au sein de chaque lycée au plus tard le 22 octobre 2021.

Même si le français est évalué à la fin de la classe de première dans le cadre des EAF, il apparaît nécessaire que les professeurs de Lettres participent activement à cette réflexion collective pour élaborer un cadre réfléchi et organisé permettant de construire, tout au long du cycle terminal, ces moyennes certificatives dans le cadre d'un contrôle continu qui doit rester au service des apprentissages. Deux demi-journées seront banalisées pour amorcer ces réflexions. Nous vous invitons à consulter le guide publié de l'évaluation par l'IGESR¹⁰ et restons à vos côtés pour vous accompagner tout au long de cette année.

⁵ <https://eduscol.education.fr/255/lexique-et-culture>

⁶ <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm>

⁷ <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

⁸ http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_57052

⁹ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

¹⁰ <https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

- **Le grand oral**

Les nouveaux textes qui définissent l'épreuve du Grand oral à partir de la session 2022 ont été publiés au BO n°31 du 26 août 2021 :

- Note de service du 27-7-2021 Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022 NOR : MENE2121378N
- Note de service du 27-7-2021 Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2022 NOR : MENE2121379N

L'épreuve doit permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante, en continu puis en interaction. Cette prise de parole est préparée durant l'année de terminale, elle est aussi le fruit du travail de l'oral réalisé dans toutes les disciplines depuis la seconde, dans la continuité des apprentissages antérieurs.

Elle lui permet également de mettre les savoirs qu'il a acquis, dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, et éventuellement son projet professionnel.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos et son engagement dans sa parole.

Après un premier temps de présentation où **le candidat dispose du support construit pendant le temps de préparation**, celui-ci explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur **toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité, en lien avec la question présentée**. Le jury évalue ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Enfin, le jury mesure l'aptitude du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de sa capacité à exprimer ses motivations.

Le travail des compétences orales s'accomplit sur un temps long et fait l'objet d'une solide préparation. Tous les enseignements doivent y contribuer dès l'entrée au lycée pour poursuivre le travail engagé au collège. L'ensemble des enseignants des différentes disciplines pourront être mobilisés en tant que membres de jury : spécialistes ou non spécialistes.

- **Le nouveau programme national d'œuvres pour l'enseignement de français en classe de première¹¹**

La classe de première générale (année 2021-2022)

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées

✓ **La littérature d'idées du XVI^e siècle au XVIII^e siècle**

Rabelais, *Gargantua* / parcours : rire et savoir.

La Bruyère, *Les Caractères*, livres V à X / parcours : la comédie sociale.

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

La classe de première technologique (année 2021-2022)

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées

✓ **La littérature d'idées du XVI^e siècle au XVIII^e siècle**

Rabelais, *Gargantua*, chapitres XI à XXIV / parcours : la bonne éducation.

La Bruyère, *Les Caractères*, livre XI « De l'Homme » / parcours : peindre les Hommes, examiner la nature humaine.

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

Nous souhaitons insister sur quatre points :

1. Ces œuvres riches et fécondes sont exigeantes. Il faut donc tout particulièrement prêter attention à l'accompagnement de la lecture. Comme au collège, le carnet de lecture peut être un levier privilégié pour le mettre en place. Nous rappelons que les élèves de Seconde se verront proposer au moins sept titres, là où les élèves de Première auront à lire huit œuvres.

¹¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo5/MENE2036974N.htm>

2. Il est important également de veiller à ce que la lecture cursive choisie par le professeur non seulement illustre bien l'intitulé du parcours associé, mais aussi entretienne, dans un jeu de continuité et de rupture, un lien fort avec l'œuvre intégrale, afin d'être exploitable dans la dissertation sur œuvre ou dans l'essai.
3. La dissertation sur œuvre doit être l'objet d'une grande attention (33% des copies à l'EAF avec plus de 3 points par rapport au commentaire). Il est intéressant dans le cadre d'un apprentissage progressif dès la classe de Seconde de proposer en début de séquence le sujet qui sera donné en devoir de fin de séquence, de le construire pas à pas et de le nourrir au fil des activités et de laisser aux élèves durant l'exercice leur livre annoté, leur classeur et leur carnet de lecteur.
4. **Dès le deuxième trimestre de seconde, il importe donc de mettre en place des exercices complets, qui ne doivent pas pour autant être confondus avec les devoirs attendus à l'EAF. On ne saurait exiger d'un élève de seconde qu'il rédige d'emblée un devoir de fin de première ; il ne peut être évalué que sur les apprentissages que vous aurez menés avec lui. Les travaux fragmentaires gagnent ainsi à être pratiqués s'ils sont corrélés au sens général de l'exercice. L'important est d'entraîner les élèves à rédiger de façon continue, sous la forme que vous jugerez la plus adaptée, de façon à ce qu'ils soient prêts, pour l'examen, à pratiquer des exercices d'une durée de 4 heures. Pour les exercices composites (essai/contraction, ou les différentes parties de l'oral des EAF), chaque partie peut donner lieu à une évaluation autonome en cours de formation.**

La progressivité gagne ainsi à être située non dans les exercices, mais dans les attendus permettant d'évaluer ces exercices – et donc dans les critères d'évaluation, à faire évoluer au cours de l'année en les indiquant au fur et à mesure aux élèves. La progression consiste dès lors à travailler et à retravailler à partir des écrits des élèves pour les conduire vers le format attendu en fin de première en un an et demi, au lieu de partir de l'exercice formalisé aux dépens de ce que les élèves peuvent d'abord produire en matière d'analyse ou d'interprétation. L'enjeu est que les tâches essentielles à la discipline et qui sous-tendent les exercices - reformuler, résumer, interpréter, rendre compte d'une lecture, mobiliser une lecture - soient accomplies durant les deux années de scolarité, et mises en place dès la seconde en Français, au lieu que le format des exercices devienne l'objet principal des apprentissages.

- **L'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie »**

Les professeurs de français sont aussi concernés par la spécialité « **Humanités, Littérature et Philosophie** ». Elle prend appui sur les connaissances et la culture que le collège et la classe de Seconde ont apportées aux élèves. Cette spécialité vise à leur faire découvrir des œuvres et des textes majeurs de la littérature patrimoniale, française, étrangère, mais aussi antique, et à les engager à réfléchir à des questions contemporaines fixées par les nouveaux programmes, pour enrichir leur culture, leur réflexion et leur esprit critique. Ces programmes renvoient à des enjeux de la société moderne et sont liés à une période historique particulière. Ils permettent notamment d'aborder et de faire lire des œuvres intégrales. Vous trouverez sur le site des Lettres une proposition de séquence pour la classe de Première portant sur la pièce de Corneille, *Cinna*. **Une réelle coopération** s'avère nécessaire avec le professeur de philosophie dans le choix des itinéraires proposés, des problématiques retenues, des œuvres et des textes donnés à lire et à analyser.

L'épreuve de Terminale a été définie par une note de service. Dans le cadre de l'épreuve de spécialité de Terminale, seul le programme limitatif, indiqué ci-dessous, est évaluable à l'écrit. La note précise que pour l'épreuve orale de contrôle « l'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite » relevant d'une question de littérature ou de philosophie selon la discipline de l'examineur. Les élèves ne peuvent donc être évalués que dans le cadre du programme limitatif et, à l'oral, sur le même thème que celui donné à l'épreuve écrite.

Programme limitatif de HLP évaluable dans le cadre de l'épreuve de Terminale :

- **Objet d'étude : La recherche de soi**

Les expressions de la sensibilité ;

Les métamorphoses du moi

- **Objet d'étude : L'humanité en question**

Histoire et violence ;

Les limites de l'humain.

Les professeurs doivent donc prêter une attention particulière aux thèmes du programme limitatif, ce qui n'exclut nullement, s'ils le souhaitent, d'aborder en cours l'ensemble du programme.

Par ailleurs, l'évaluation des élèves abandonnant la spécialité en fin de Première se fera dorénavant en contrôle continu. Les élèves seront donc évalués en classe tout au long de l'année de Première, la moyenne obtenue sera affectée d'un coefficient 8.

Les modalités du Grand oral ont été reprecisees par le BO n°31 du 26 août 2021¹² que nous vous invitons à lire. Ce texte met l'accent sur l'importance d'une solide preparation et sur la necessite pour le candidat de faire preuve de connaissances bien maistrisees :

« *Le jury valorise la solidite des connaissances du candidat, sa capacite à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la precision de son expression, la clarte de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction.* »

« *Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à preciser et à approfondir sa pensee. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de specialite, en lien avec le premier temps de l'epreuve qui lui-meme s'adosse à ces enseignements. Le jury evalue ainsi la solidite des connaissances et les capacites argumentatives du candidat.* »

- **Les themes concernant l'enseignement de Culture generale et expression en deuxieme annee de BTS¹³**

Thème n°1 : De la musique avant toute chose ?

Thème n°2 : Dans ma maison (thème renouvelé)

Votre carrière

- **La formation continue**

Vous pouvez vous former tout au long de votre carrière en suivant des formations disciplinaires et transversales sur le Plan Academique de Formation. Cette annee encore, l'Inspection de Lettres propose de nombreux stages à destination des professeurs de college et de lycee auxquels vous pouvez vous inscrire jusqu'au 21 septembre 2021 à partir de l'application GAIA.

Ces stages s'articulent autour des grandes priorites de notre discipline (la construction d'une sequence, l'oeuvre integrale, l'explication de texte, la lecture d'oeuvres et d'extraits, l'enseignement de la grammaire, l'ecriture, l'oral, l'enseignement en HLP, le nouveau theme de BTS...) et de notre academie.

Ces formations ont vocation à consolider les connaissances et competences que vous utilisez au quotidien dans les differentes missions qui sont les vôtres et à vous accompagner dans l'evolution de votre metier d'enseignant. Vous pouvez consulter le plan de Formation en Lettres, mais aussi le plan de formation Education Prioritaire qui propose des formations complementaires, notamment sur l'eloquence, et qui peuvent être ouvertes à tous les enseignants en fonction des places disponibles.

Le plan de formation Maîtrise de la langue propose des formations inter catégorielles.

- **Les certifications complementaires¹⁴**

Les certifications complementaires permettent aux enseignants de valider des competences particulieres ne relevant pas necessairement du champ de leurs concours. Quatre secteurs disciplinaires vous concernent :

- Arts (cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art ou théâtre) ;
- Français langue seconde ;
- Enseignement en langue des signes française ;
- Langues et cultures de l'Antiquité.

Vous pouvez consulter les rapports de jury sur le site de l'academie¹⁵ et nous contacter directement.

- **Les visites de l'Inspection**

L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR¹⁶

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2^{ème} année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

¹² <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>

¹³ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo16/ESRS2102690N.htm>

¹⁴ Note de service : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

¹⁵ <https://www.ac-aix-marseille.fr/certification-complementaire-121723>

¹⁶ <https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » et le « Guide du rendez-vous de carrière » sont téléchargeables ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le **document de référence de l'entretien**, dont les différentes rubriques sont renseignées par l'agent. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf>

Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur, etc.). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

Nous rappelons que le professeur a l'entière responsabilité du choix de sa séance. Si les travaux de groupe sont tout à fait légitimes et participent d'une pédagogie qui se fonde sur les échanges entre les élèves, il peut être plus pertinent de proposer, lors de nos visites, des séances durant lesquelles nous pouvons percevoir, dans le temps très limité de l'inspection, le dialogue pédagogique du professeur en activité avec ses élèves.

L'accompagnement

Tout agent bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande du professeur ou à une initiative de l'Institution. L'accompagnement individuel peut prendre la forme d'un entretien, ou d'une observation en classe, suivie d'un entretien individuel. Il ne s'agit pas là de visites d'évaluation, mais d'une occasion de réfléchir ensemble à la didactique de notre discipline, c'est pourquoi nous vous demandons de mettre à notre disposition un certain nombre de documents habituels : progression annuelle, descriptif de la séquence, choix d'un classeur d'élève complet avec toutes les évaluations, carnets de lecture, etc.

Les réunions d'équipe

Notre mission première à vos côtés relève du conseil et de l'accompagnement. Aussi ces réunions constituent-elles un précieux moment d'échanges autour de la didactique du français et de la dynamique d'équipe qui participe du rayonnement de notre discipline dans l'établissement. Vous pouvez nous solliciter directement si vous souhaitez nous rencontrer pour aborder toute question relative à la didactique des Lettres.

Nous vous souhaitons une année scolaire riche et épanouissante et savons pouvoir compter sur votre implication pour mener à la réussite l'ensemble des élèves avec lesquels vous travaillez au quotidien.

Les Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux de Lettres

Odile AUBERT

Audrey CLERC

Bénédicte COLAU

Catherine DAUMAS

Clotilde FAILLAT

Florentina GHERMAN

Alain GUERPILLON

Julia VIGNES